



L'AMISEP recrute pour le service Ti-Liamm, LHSS et ACT un(e):

TRAVAILLEUR SOCIAL H/F

- Poste basé à Vannes – Service déployé sur Vannes/Auray/Ploërmel
- Contrat à Durée Indéterminée
- 35 heures hebdomadaires
- Rémunération selon Convention collective du 15 mars 1966
- Permis B exigé

Profil recherché:

- Connaissance du public en situation de précarité et des dispositifs d'insertion
- Capacité à travailler en équipe et en lien avec les partenaires
- Maîtrise de l'outil informatique
- Intérêt et expérience auprès du public à la santé fragile, aux addictions, sortant d'incarcération

Sous la responsabilité de la Directrice et par délégation de la Cheffe de service, dans le cadre du dispositif d'Appartements de Coordination Thérapeutique et des Lits Halte Soins Santé, il/elle aura en charge notamment les missions suivantes :

- Participer à l'étude des dossiers d'admission pour la partie sociale, évaluer les situations et analyser les besoins
- Assurer la coordination des admissions et des départs, en lien avec l'infirmier(e)
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi des bonnes pratiques dans la prise en charge des personnes accueillies
- Mettre en œuvre les projets institutionnels et en assurer leur réalisation
- Organiser et suivre les projets d'accompagnement personnalisés en lien étroit avec les personnes hébergées, le médecin coordinateur, les travailleurs sociaux, le psychologue et les autres professionnels de santé
- Mettre en œuvre des actions collectives; réguler les dynamiques de groupes,
- Gérer des situations de crises et d'urgence
- Rédiger des écrits professionnels, participer et animer des réunions
- Participer à l'élaboration du bilan annuel
- Participer au développement du réseau des services qui interviennent en amont ou en aval de la prise en charge des personnes.

Lettre de motivation et cv, à adresser à :

Mme Sandrine CHRISTIEN, Cheffe de Service
Association AMISEP – Service Ti- Liamm
21 Place de La Libération – BP 378
56009 VANNES Tél : 02.97.40.69.79 ou par courriel :
tiliamm@amisep.fr

30/01/2019